

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Myriam MONANGE
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	BERNARD GELLOZ
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Olivier **VERDENAL**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Directeur financier de Grand Lac
Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14-03-2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2025 a été transmis le 14 mars 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303438-20250327-DELIBERATION
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de création : 03/04/2025



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2025

Exécutoire le : 31 MARS 2025

Publiée/Notifiée le : 31 MARS 2025

Visée le : 31 MARS 2025

FINANCES

Provision aux dépréciations des actifs circulants Budget annexe de l'EHPAD « Les Grillons » (Budget 50200)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2 29° et R2321-2 3°,

L'EHPAD les Grillons fait état de situations d'impayées dont certaines présentent un risque d'impossibilité de recouvrement.

Le recouvrement des recettes relève de la compétence du trésorier qui est tenu de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour y parvenir. A défaut de recouvrement amiable, il procède au recouvrement contentieux. Pour autant, lorsqu'une créance sur les exercices antérieurs est estimée irrécouvrable par le trésorier, elle est soumise à l'assemblée délibérante qui peut proposer de l'admettre en non-valeur au vu des justifications produites (insolvabilité ou disparition des débiteurs sans succession par exemple).

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'éléments d'information communiqués par le comptable public.

Monsieur le Président rappelle la provision déjà constituée et dont le solde est de 26 700 €. Il fait part de la demande du trésorier principal d'ajuster la provision de l'EHPAD Les Grillons (tableau joint à la présente délibération).

Monsieur le Président propose d'augmenter la provision de +7 400 €, portant son solde à 34 100 €. La dotation de la provision est une écriture semi-budgétaire. Les crédits sont ouverts à l'EPRD 2025 en fonctionnement au chapitre 016.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à faire réaliser les opérations pour la constitution de la provision.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture
073-21703428-20250327-DELIB 146-DE
Date de transmission : 31/03/2025
Date de réception en préfecture : 31/03/2025

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS**SITUATION AU 04/12/2024**

BC HELIOS			491	TOTAL
42700	CIAS GRAND LAC	M57D		0,00
43500	SAD AIDE DOMICILE CIAS GD LAC	M22 BP		0,00
50200	EHPAD LES GRILLONS CIAS GD LAC	M22 EPRD CRPP	26 700,00	26 700,00
50300	EHPAD FONTANETTES CIAS GD LAC	M22 EPRD CRPP		0,00
50400	SSIAD CIAS GRAND LAC	M22 EPRD CRPP		0,00
50500	RES AUTO L OREE DU BOIS CIAS G	M22 EPRD CRPP		0,00

BC HELIOS		CREANCES > DEUX ANS AU 31/12/2024
42700	CIAS GRAND LAC	0,00
43500	SAD AIDE DOMICILE CIAS GD LAC	0,00
50200	EHPAD LES GRILLONS CIAS GD LAC	34 075,77
50300	EHPAD FONTANETTES CIAS GD LAC	13 238,19
50400	SSIAD CIAS GRAND LAC	0,00
50500	RES AUTO L OREE DU BOIS CIAS G	0,00

AJUSTEMENTS A PREVOIR			
BC HELIOS		DOTATION AUX PROVISIONS	REPRISE SUR PROVISIONS
42700	CIAS GRAND LAC	0,00	0,00
43500	SAD AIDE DOMICILE CIAS GD LAC	0,00	0,00
50200	EHPAD LES GRILLONS CIAS GD LAC	7 375,77	0,00
50300	EHPAD FONTANETTES CIAS GD LAC	13 238,19	0,00
50400	SSIAD CIAS GRAND LAC	0,00	0,00
50500	RES AUTO L OREE DU BOIS CIAS G	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB149-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Acte à classer**DELIB149**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-31T10-53-27.01 (MI260125731)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250327-DELIB149-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget annexe de l'EHPAD Les Grillons - Modification d'une provision aux dépréciations des actifs circulants

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25 DELIB Grillons Provision dépréciation actifs circulants.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[25-1 Grillons Provision dépréciation actifs circulants.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil_2025-03-27_Page_de_garde.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/25 à 10:53

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis

Date 31/03/25 à 10:53

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception

Date 31/03/25 à 11:04